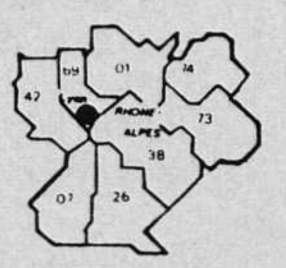
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles

EDITION
DLP 29-8-88030592
ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Tél. : 78.63.25.65

165, rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

ABONNEMENT ANNUEL : 125 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

11 Août 1988 N° de série continue 365 Bulletin n° 19

Carpocapse des pommes et des poires : date d'application des produits larvicides
Tordeuse Orientale du pêcher : maintenez la protection sur les variétés tardives
Pou de San José : intervenez sur les larves mobiles
Maladies de conservation des pommes et des poires : protégez les fruits avant la récolte

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le deuxième vol se poursuit dans tous les secteurs.

Les pontes ont débuté, aussi seuls les produits larvicides peuvent être employés actuellement.
Date d'application des produits larvicides :
- Valence, Vernoux en Vivarais .... dès réception.
- Colombier le Jeune, Annonay, St Sorlin, Chanas, Jarcieu, Chavanay .... 12 août.
- Maclas, Chagnon, Région Lyonnaise, Rumilly .... 13 août.
- Ain (Flaxieu), Savoie (La Mothe Servolex, Verrens Arvey, Châteauneuf ...) le 16 août.
- Haute-Savoie (Ayse, Groisy, Metz ...) le 17 août.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Des prises de papillons dans les pièges sexuels sont enregistrées dans tous les secteurs.
De ce fait effectuez une troisième application sur les variétés qui seront récoltées à la fin du mois.
Protégez également, les variétés qui seront cueillies au début du mois de Septembre.

POURRITURE DES PECHES

Les conditions climatiques actuelles favorisant le développement des pourritures sur fruits, aussi appliquez un fongicide 15 jours avant récolte.

Produits utilisables :		Délai d'emploi avant récolte :
bénomyl 30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazine 30 g de ma/hl	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione 75 g de ma/hl	KIDAN-ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
procymidone 75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 j avant récolte
triforine 33,25 g de ma/hl	SAPROL-DENARIN	sans délai avant récolte
vinchlozoline 50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER

La période d'essaimage des larves n'est pas terminée ; dans les parcelles parasitées par cette cochenille effectuez un deuxième traitement avec du méthidathion : ULTRACIDE 20 bouillie à raison de 200 g/hl de spécialité commerciale.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

TOUS ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Des sorties de larves sont observées depuis le 5 août dans le secteur de La Voulte. Traitez dès réception les vergers infestés en Drôme - Ardèche et à partir du 16 août dans les autres régions.
Cette période d'éclosion se déroule sur une durée de 20 jours aussi un deuxième traitement sera nécessaire 15 jours après.

Produits utilisables :

ULTRACIDE 20 bouillie 200 g/hl de spécialité commerciale.
* ULTRACIDE 20 liquide 210 g/hl de spécialité commerciale.

* ne pas utiliser sur pêchers.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

- Traitements de pré-récolte pour les fruits destinés à la conservation.

Plusieurs champignons affectent les pommes et les poires durant leur conservation.

* sur pommes les gloeosporium, qui provoque une pourriture circulaire, est le champignon le plus fréquemment rencontré.

La variété Golden Délicious est très sensible à cette maladie.

* sur poires c'est le botrytis (pourriture grise) qui occasionne le plus de dégâts;

Les variétés telles que Conférence, Comice, Passe-crassane sont très sensibles à ce champignon.

Enfin d'autres agents pathogènes se développent sur les deux espèces c'est le cas notamment des tavelures, des monilioses et du pénicillium.

Moyens de lutte

Un à deux traitements avant récolte sont nécessaires.

* **GLOEOSPORIUM** : effectuez deux traitements durant le mois qui précède la récolte.

Produits utilisables :

bénomyl	BENLATE	délai avant récolte)	0 jour
carbendazime	Nomb. spéc.	délai avant récolte)	
méthylthiophanate	PELT	délai avant récolte)	
thiabendazole	TERBUZATE	délai avant récolte)	
dichlofluanide	EUPARENE	délai : 7 j avant récolte	
tolyfluanide	METHYLEUPARENE	délai : 7 j avant récolte	

* **BOTRYTIS** : effectuez un traitement 4 à 5 jours avant récolte.

Produits utilisables :		Délai avant récolte
vinchlozoline	RONILAN	sans délai avant récolte
iprodione	KIDAN-ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
dichlofluanide	EUPARENE	délai : 7 j avant récolte

* **TAVELURES** : maintenez une protection classique durant le mois qui précède la récolte.

.../...

* MONILIOSES

Application 4 à 5 jours avant récolte.

Produits utilisables :		Délai avant récolte
bénomyl	BENLATE	sans délai avant récolte
méthylthiophanate	PELT	sans délai avant récolte
carbendazime	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione	KIDAN-ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
vinchlozoline	RONILAN	sans délai avant récolte
procymidone	SUMISCLEX	délai : 8 j avant récolte
triforine	SAPROL-DENARIN	sans délai avant récolte

* PENICILLIUM

Application 4 à 5 jours avant récolte.

Produits utilisables :		Délai avant récolte
triadiméfon	BAYLETON	délai : 7 j avant récolte
bitertanol	BAYCOR	délai : 15 j avant récolte
fluzilazol	NUSTAR 40 EC	

Ces fongicides sont homologués pour lutter contre les monilioses.

Remarques : Les benzimidazoles (benomyl, carbendazime, méthylthiophanate) sont très solubles, aussi évitez leur emploi en conditions pluvieuses.

Pour les fruits commercialisés peu de temps après la récolte respectez les délais d'utilisation avant récolte.

MALADIES DE CONSERVATION

INFORMATIONS PRODUITS

Phtalimides : captafol - captane - folpel.

Les teneurs en résidus ont été révisées au niveau de la CEE pour les produits appartenant à la famille des phtalimides. Les taux de résidus tolérés deviennent :

- captafol : 0,05 ppm (mg/kg)

- captane)
) 3 ppm. fruits à pépins, baies, petits fruits,tomates.
folpel) 2 ppm. fruits à noyau, haricots, chicorée, scarole, chicorée, endive, poireau, laitues, pois.

Ces valeurs sont déjà adoptées dans cerains pays et le seront prochainement dans d'autres. Elles concerneront donc la récolte 1988.

En conséquence, il convient de respecter scrupuleusement les dates limites de traitement avant récolte, afin de ne pas vous mettre en infraction et risquer des refoulements.

- captafol : les spécialités contenant cette matière active ont fait l'objet d'un retrait d'homologation au 1er Octobre 1987, ce qui implique une cessation totale de commercialisation et de distribution au 1er Octobre 1989.

En attendant, vu les taux de résidus tolérés : 0,05 ppm, l'usage de cette matière active est à <u>proscrire absolument</u> pour les traitements des maladies de conservation.

- captane - folpel : l'abaissement des teneurs en résidus à 2 ou 3 ppm selon les cultures implique un <u>allongement des délais de carence</u> (dates limites de traitement avant récolte).

Dans l'état actuel des connaissances, les délais de carence suivants :

- 21 jours en arboriculture.
- 21 jours sur petits fruits et légumes.
- 30 jours sur vigne à vin.
- 42 jours sur raisin de table.

constituent des <u>durées minimum</u> en dessous desquelles on ne peut descendre sans risquer de dépasser les seuils de résidus tolérés.

Ces recommandations valent pour toutes les spécialités renfermant ces matières actives, seules ou associées à d'autres.